

**Formation des bénévoles –
printemps 2022***Admission gratuite* (âge minimum 21 ans)

Note : Toutes les sessions se dérouleront virtuellement par Zoom, de 18h à 20h

1. Principes fondamentaux des cercles de soutien et de responsabilité*Mercredi 11 mai*

Présentateur : le personnel de CoSA d'Ottawa

- Historique des CSR et recherche, fonctionnement d'un Cercle, la confidentialité et ses limites
- Attentes et responsabilités des bénévoles, exigences concernant les suivis et les rapports
- Vidéo sur CoSA

2. Comportement délinquant et approche thérapeutique*Mercredi 18 mai*

Présentatrice : Dre. Geris Serran, Psychologue, Service correctionnel Canada

3. Évaluations et traitements au Royal - santé mentale*Mercredi 25 mai*

Présentatrice : Heather Tarnai-Feely, Travailleuse sociale, Le Royal, la clinique sur les comportements sexuels

4. Traumatisme sexuel masculin*Mercredi 1^{er} juin*Présentateur : Rick Goodwin, Directeur des services cliniques, Men and Healing www.menandhealing.ca**5. Contrôles juridiques***Mercredi 8 juin*

Présentateur : Dét. Ron McCarthy, Service de police d'Ottawa (High Risk Unit)

- Contrôles policiers (engagement 810, avis public, registre des délinquants sexuels)
- Supervision communautaire

Après la formation de base (sessions 1 à 5), nous procédons à la sélection des bénévoles (entretien avec deux membres du personnel et un membre du conseil d'administration et vérification des références). Les candidats retenus doivent se soumettre à une vérification d'antécédents judiciaires (coût réduit pour les bénévoles des CSR). Les bénévoles *approuvés* passent ensuite à la dernière session.

6. Applications pratiques des CSR (avec des bénévoles actifs et de nouveaux bénévoles approuvés)*Mercredi 22 juin*

Animée par le personnel des CSR d'Ottawa

- Un membre principal partage son histoire
- Discussion et session de questions et réponses avec des bénévoles et des employés expérimentés (défis communs, ce qui fonctionne, travailler volontairement avec un membre principal, etc.).

À tout moment au cours de la formation, les participants peuvent choisir d'arrêter la formation. Le fait d'assister à toute la formation ou une partie de la formation n'oblige pas les participants à devenir bénévoles des CSR.

Un certificat sera remis aux participants qui auront suivi toutes les sessions de formation.

